

Rapport d'activités 2024



Le « monstre administration », représentation du Parlement de rue à Nancy, juin 2024

Table des matières

I.	Contexte	3
II.	Faire vivre la dynamique associative.....	4
A.	Les groupes locaux : la base active de La Cimade	4
1)	Aperçu général des activités	4
2)	Les 9 groupes locaux	4
B.	Le soutien de l'équipe régionale au fonctionnement et à l'organisation de La Cimade.....	6
1)	Les instances régionales et locales en 2024.....	6
2)	Une équipe salariée en région	7
C.	Le « soutien technique » aux équipes bénévoles : animation juridique et formations.....	7
III.	Faire vivre le projet associatif.....	10
A.	Accueillir, accompagner et renforcer l'autonomie et l'accès aux droits des personnes en situation d'exil	10
1)	Les permanences d'accueil, d'informations et d'accompagnement.....	10
2)	Les activités sociolinguistiques.....	15
B.	Témoigner et revendiquer.....	16
1)	Le festival Migrant'Scène	16
2)	Sensibiliser et se mobiliser sur les réalités vécues tout au long des parcours d'exil	17
C.	Agir en partenariat	19
1)	Les partenaires associatifs.....	19
2)	Les partenaires institutionnels	20
IV.	Assurer la viabilité économique de la région : rapport financier	22
A.	Les recettes.....	22
B.	Les charges	24

I. Contexte

L'année 2024 a été marquée par la promulgation, le 26 janvier, [d'une nouvelle loi pour contrôler l'immigration](#), l'une des plus répressives de ces 40 dernières années. Emblématique de la volonté obsessionnelle d'appréhender les migrations sous l'angle d'une prétendue menace pour nos sociétés, de réprimer les personnes étrangères et de jouer sur les peurs au détriment des droits fondamentaux et du respect de l'état de droit, elle constitue un cap supplémentaire vers des atteintes sans précédent aux droits des personnes migrantes.

Parallèlement au niveau européen, l'année 2024 a été marquée par [l'adoption du pacte européen sur la migration et l'asile](#), en dépit des alertes de la société civile sur ses conséquences dévastatrices sur le droit à la protection internationale ainsi que les risques de profilage racial, de détention de facto et de refoulements. A défaut d'une évaluation préalable des dispositifs existants et d'une étude d'impact, les textes ont été construits en totale déconnexion avec les réalités migratoires. L'ensemble législatif adopté, soit plus de 5000 pages de textes, se caractérise par une lourdeur procédurale qui questionne l'applicabilité de ses dispositions.

Un mois après ont eu lieu les [élections européennes](#). En France, elles ont entériné une progression sans précédent de l'extrême-droite face à laquelle le Président de la République a fait le choix de dissoudre l'Assemblée et de convoquer des élections législatives. Celles-ci ont été l'occasion d'une mobilisation massive de la société civile, de millions de citoyen.ne.s, pour tracer un chemin alternatif de solidarité, d'égalité et de justice. A l'échelle des 27 Etats européens, si l'extrême droite n'a pas remporté la victoire dans les urnes¹, elle a en partie gagné la bataille idéologique, en imposant dans le débat public les discours xénophobes.

Dans ce contexte où stigmatisation et criminalisation des personnes migrantes demeurent des maîtres mots, d'immenses défis sont face à nous. Ils ne sauraient toutefois nous faire oublier nos forces et nos ressources. Partout en France et sur le continent européen, des personnes exilées, des collectivités et acteurs locaux agissent pour faire vivre des modèles de solidarité et construire un accueil digne.

Face à l'incertitude et aux souffrances engendrées par la nouvelle loi et délais interminables des Préfectures, les neuf groupes en Grand Est se sont mobilisés en paroles et en actes, pour montrer qu'un autre accueil est possible. Pour rompre l'isolement et faire respecter les droits, les équipes ont poursuivi et développé leurs actions d'accueil individuel et collectif : accès aux droits, café conversations, petit déj', sorties culturelles, etc. Pour donner à entendre et à voir les vécus, les expériences et les revendications des personnes exilées, elles se sont engagées dans diverses actions publiques : un parlement de rue avec plus de 40 personnes exilées à Nancy ; une pièce de théâtre cocréée avec 10 femmes exilées à Strasbourg ; 13 ciné-débats et 2 spectacles dans les Ardennes ; présentation de l'exposition « La Fabrique des sans-papiers au forum « Humanité sans Limite » à Kingersheim ; conférence avec la chercheuse Catherine Withol de Wenden à Colmar ; et bien d'autres encore !

¹ Elle a dominé dans 4 pays sur 27.

II. Faire vivre la dynamique associative

A. Les groupes locaux : la base active de La Cimade

1) Aperçu général des activités

220 personnes adhérentes dont **210** bénévoles agissent activement au niveau local et régional

10 lieux de permanences d'accueil et d'accompagnement des personnes étrangères dans leurs démarches d'accès aux droits au séjour dans **6** départements

Interventions dans **6 prisons** pour accompagner et aider les personnes incarcérées dans l'exercice de leurs droits

6 ateliers d'apprentissage du français pour les personnes étrangères afin de favoriser l'accès à la langue et à la culture

17 événements organisés dans le cadre du festival Migrant'Scène et **700** personnes participantes

23 interventions dans **11** établissements scolaires et culturels pour sensibiliser le public aux réalités vécues tout au long des parcours d'exil

2) Les 9 groupes locaux

Le mouvement de La Cimade en Grand Est, ce sont 210 personnes engagées bénévolement pour agir en solidarité avec les personnes exilées au sein de 9 groupes locaux sur l'ensemble la région ! Merci à elles et eux pour leur temps, leurs énergie et leur engagement pour construire un accueil digne et incarner dans les actes l'hospitalité et la solidarité !



Ardennes : 6 bénévoles engagés dans l'accueil et l'accompagnement des personnes étrangères dans leurs démarches d'accès aux droits et le festival Migrant'Scène

Colmar : 45 bénévoles engagés dans l'accueil et l'accompagnement des personnes étrangères vivant à Colmar et incarcérées au centre de détention de Lutterbach pour l'exercice de leurs droits, les activités sociolinguistiques (apprentissage du français et café conversation), la sensibilisation et l'orientation sociale

Metz : 6 bénévoles engagés dans l'accueil et l'accompagnement des personnes étrangères dans leurs démarches d'accès aux droits et la sensibilisation

Mulhouse : 15 bénévoles engagés dans l'accueil et l'accompagnement des personnes étrangères (vivant à Mulhouse et incarcérées au centre de détention de Mulhouse Lutterbach) dans leurs démarches d'accès aux droits et la sensibilisation

Nancy : 15 bénévoles engagés dans l'accueil et l'accompagnement des personnes étrangères dans leurs démarches d'accès aux droits et la sensibilisation

Reims : 11 bénévoles actifs engagés dans l'accueil et l'accompagnement des personnes étrangères dans leurs démarches d'accès aux droits

Sélestat : 6 bénévoles actives engagées dans l'accueil et l'accompagnement des personnes étrangères dans leurs démarches d'accès aux droits et la sensibilisation

Strasbourg : 97 bénévoles engagés dans l'accueil et l'accompagnement des personnes étrangères (vivant à Strasbourg et incarcérées à la maison d'arrêt de l'Elsau) dans leurs démarches d'accès aux droits, les activités sociolinguistiques (apprentissage du français, ateliers créatifs et sorties culturelles) la sensibilisation et le festival Migrant'Scène, les solidarités internationales

Troyes : 6 bénévoles actifs engagés dans l'accueil et l'accompagnement des personnes étrangères dans leurs démarches d'accès aux droits

B. Le soutien de l'équipe régionale au fonctionnement et à l'organisation de La Cimade

L'équipe régionale composée des membres du bureau régional, du conseil régional et de l'équipe salariée en région a la mission de faire vivre une dynamique associative régionale. Ainsi, elle peut participer et/ou venir en appui aux réunions organisées par les groupes locaux, préparer et animer des journées régionales en fonction des besoins recueillis au niveau local, elle anime aussi les temps régionaux formels comme l'assemblée régionale et le conseil régional. Elle a aussi pour mission de mettre en œuvre les orientations décidées lors de l'assemblée régionale et qui peuvent être retravaillées en conseil régional.

1) Les instances régionales et locales en 2024

En 2023 il y a eu un renouvellement des équipes élues au conseil régional pour deux ans. Pour rappel, les membres du conseil régional s'appliquent à créer et/ou entretenir un lien entre les groupes locaux de la région et avec les structures nationales de La Cimade. Ils travaillent constamment avec la déléguée nationale en région (DNR) et la secrétaire générale (article R.5.2.3 du règlement d'application des statuts).

En 2024, le conseil régional a régulièrement été ouvert aux militant·e·s qui le souhaitaient. Ainsi les réflexions et les informations sont plus largement partagées.

Le bureau régional, composé de cinq membres, s'est réuni en visio une fois par mois hors période de congés. Il s'est notamment engagé sur :

- L'organisation et l'animation des instances régionales (conseils régionaux et assemblée régionale) et les temps régionaux
- Se rapprocher des GL, aller sur place pour mieux échanger (en binôme salarié/bénévole)
- Participer à des instances de partenaires de la Cimade en Grand Est. Exemple : Union des églises protestantes d'Alsace Lorraine, Assises européennes de lutte contre les violences faites aux femmes accueillies à Strasbourg, Forum Meusien migrants et réfugiés 2024 organisé par la Pastorale des migrants, interventions sur l'action de La Cimade à la demande des paroisses de la région, etc.)
- Participer aux sessions des Bureaux régionaux et Délégués nationaux en région des 13 régions du Mouvement de La Cimade, organisées deux fois par an à Paris
- Accompagner le départ de la Déléguée nationale en région (DNR) après 20 ans d'engagement et recruter la nouvelle DNR, qui a pris ses fonctions début 2025.

L'Assemblée régionale s'est tenue le 15 juin 2024 à Strasbourg et s'est conclue par notre participation à la marche pour la démocratie et contre l'extrême droite et ses idées organisée à Strasbourg le même jour à l'appel du Collectif de défense de la démocratie. C'est un temps fort de la vie associative du mouvement Cimade en région car c'est un espace d'échanges, de mutualisation, de réflexion et où sont adoptées les orientations et priorités ainsi que leur condition de mise en œuvre, en concertation avec le/la DNR pour le mandat en cours.

2) Une équipe salariée en région

En lien étroit avec les instances régionales et dans le cadre du projet associatif, l'équipe salariée a pour missions :

- La participation au développement et à l'animation du mouvement Cimade dans la région
- Le soutien aux équipes bénévoles dans la mise en place de projets et d'activités locales, de conseil juridique, de sensibilisation de veille sur les pratiques des administrations et des juridictions...
- L'appui régional au fonctionnement et à l'organisation des instances locales et régionale

C. Le « soutien technique » aux équipes bénévoles : animation juridique et formations

En 2024, les équipes de La Cimade en Grand Est ont accueilli, informé et accompagné plusieurs milliers de personnes exilées dans leurs démarches d'accès aux droits dans les Ardennes, à Colmar, à Metz, à Mulhouse, à Nancy, à Reims, à Sélestat et à Strasbourg. Afin de poursuivre cette mission dans les meilleures conditions, La Cimade a organisé des sessions de « debriefs juridiques » mensuelles ainsi que plusieurs sessions de formation des équipes aux évolutions législatives récentes, en particulier la loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration. Au total, ce sont 13 formations juridiques qui ont été délivrées par la chargée de projet régional auprès de 294 bénévoles engagés dans l'accueil, l'information et l'accompagnement juridique des personnes étrangères en 2024, pour un total de 66 heures.

Débrief juridique pour les équipes actives dans les permanences			
Ouest (Reims, Ardennes, Troyes, Nancy, Metz)	Mensuelle	10 participants en moyenne	1,5 heures
Est (Colmar, Mulhouse, Sélestat, Strasbourg)	Mensuelle (créées en 2024)	10 participants en moyenne	1,5 heures
Formations juridiques initiales			
Formation juridique initiale	3 et 4 mai	10 participants	10,5 heures
Formation juridique initiale	15 et 16 novembre	23 participants	10 heures
Formations thématiques juridiques			
Admission exceptionnelle au séjour	17 janvier	16 participants	3 heures
Le travail et le droit au séjour	26 janvier	14 participants	6 heures
Le travail et le droit au séjour	20 février	7 participants	6 heures
Le mariage des personnes étrangères et le regroupement familial	16 avril	14 participants	3 heures
Admission exceptionnelle au séjour	14 mai	32 participants	3 heures
Nouvelle loi 2024	23 mai	28 participants	7 heures
Nouvelle loi 2024	31 mai	31 participants	3,5 heures
Droit au séjour des ressortissants de l'UE	11 juin	34 participants	3 heures
Nouvelle loi	14 juin	28 participants	7 heures
Flash info juridique sur la nouvelle loi et les impacts sur le droit au séjour	25 octobre	41 participants	2 heures
Droit au séjour des mineurs-non-accompagnés	18 décembre	16 participants	2 heures
Journées régionales thématique			
Journée régionale prison	19 octobre	9 participants	7 heures

En plus de ces formations ciblées sur la région, des formations sont régulièrement organisées en visio par le siège :

- Sur l'utilisation de Cimadoc's,
- Sur l'utilisation de SAAM, notre logiciel de Suivi Accueil Accompagnement Migrants,

- Sur les outils de sensibilisation, et leur utilisation,
- Etc.

Les équipes bénévoles ont également la possibilité de participer aux formations et temps de décodage régulièrement proposés par les équipes salariées nationales, en présentiel à Paris, ou en visio. Exemples en 2024 : participation de plusieurs bénévoles aux formations Radya relatives à l'apprentissage du français, à la formation pour les nouveaux et nouvelles enseignantes délivré par la chargée de projet national « Apprentissage du français », etc.

III. Faire vivre le projet associatif

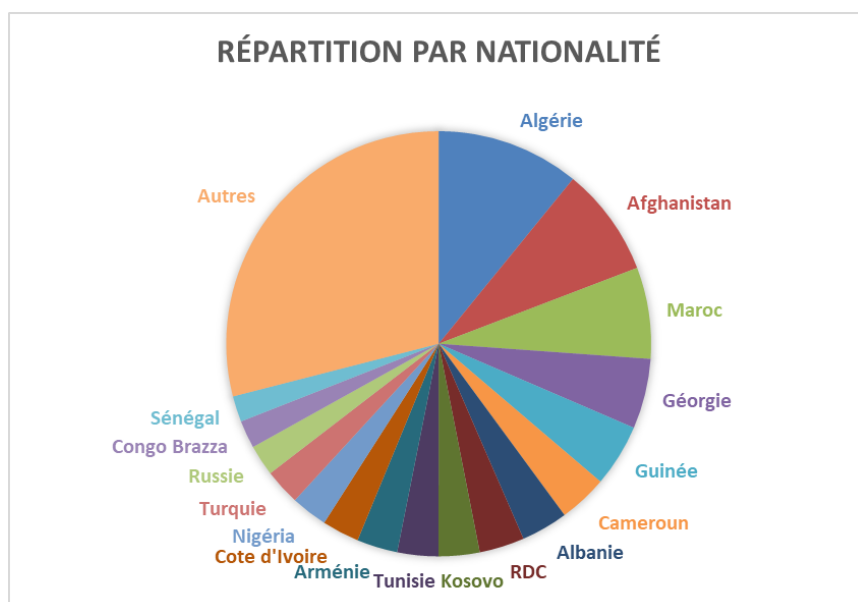
A. Accueillir, accompagner et renforcer l'autonomie et l'accès aux droits des personnes en situation d'exil

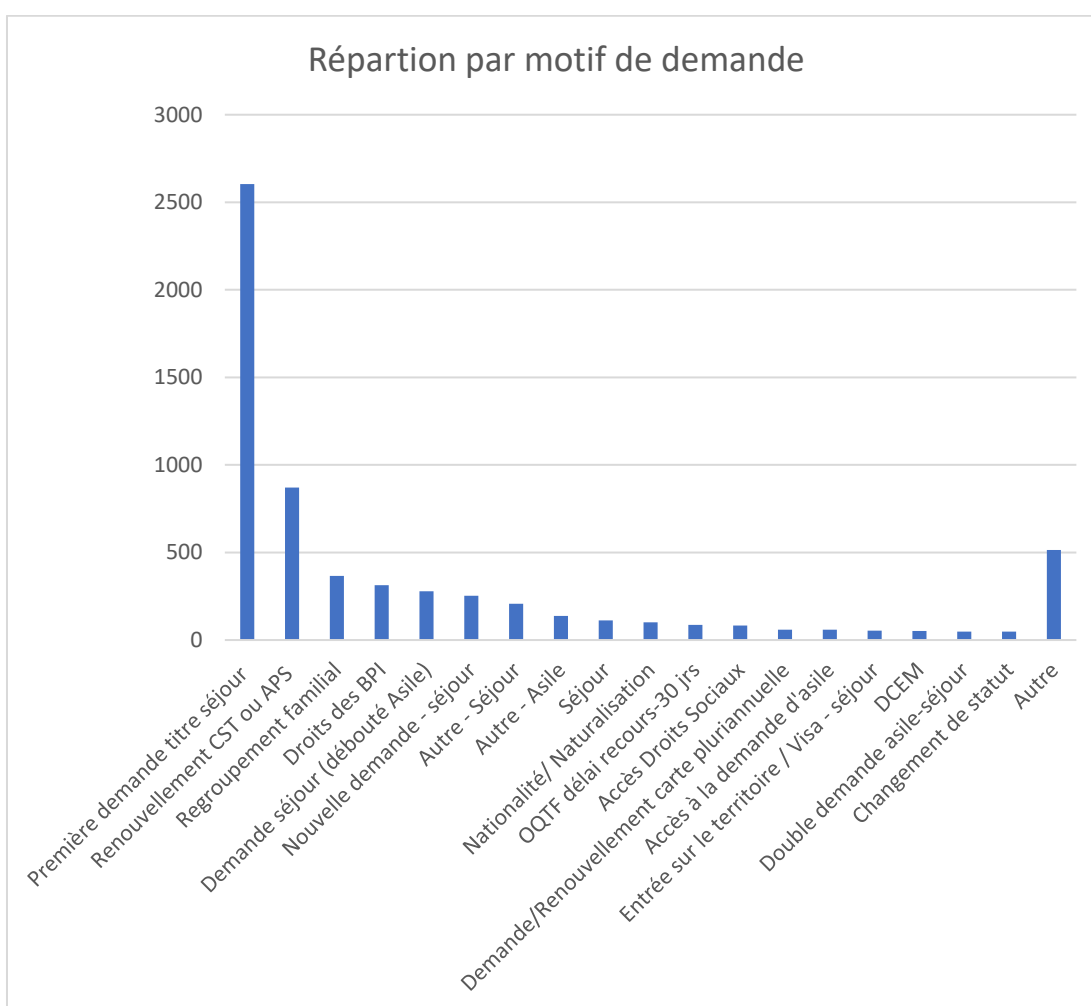
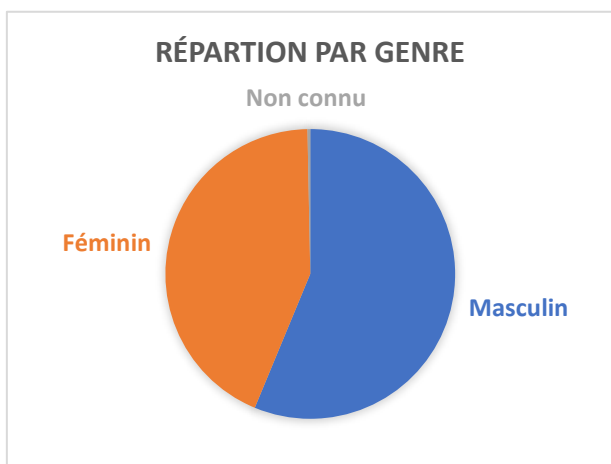
1) Les permanences d'accueil, d'informations et d'accompagnement

a) Auprès des personnes étrangères vivant dans le Grand Est

En 2024, plus de 7 000 personnes exilées ont été accueillies, informées et accompagnées dans leurs démarches d'accès aux droits par plus de 130 bénévoles au sein d'une dizaine d'équipes, réparties sur 10 lieux.

Si les principes d'accueil sont communs, les permanences ont des fonctionnements très divers, selon leur taille, leur emplacement géographique ou l'existence d'un réseau associatif local. Actuellement, la majorité des lieux d'activité propose un format hybride d'accueil avec et sans rendez-vous.





Au-delà du temps passé en présentiel lors de ces permanences, les équipes s'investissent également en amont et en aval des rendez-vous afin de collecter les informations juridiques pertinentes, prendre les contacts utiles auprès des partenaires et de l'administration et préparer les démarches pratiques

et administratives à entreprendre avec les personnes accueillies et accompagnées. Les équipes ont également été mobilisées tout au long de l'année pour apporter les éléments de réponse et de compréhension aux professionnels et partenaires associatifs et institutionnels qui les ont saisis sur des situations relatives au droit au séjour des personnes étrangères vivant sur le territoire du Grand Est.

Spécificité du groupe de Strasbourg : la permanence juridique d'accueil et d'accompagnement individuel est complétée depuis 2022 par des sessions d'accueils collectifs. Basés sur la volonté de développer la capacité de pouvoir d'agir des personnes rencontrées, les accueils collectifs favorisent l'émergence d'un rapport horizontal entre chacun et chacune ainsi que l'entraide au sein d'un groupe de pairs. Ils se déclinent sous deux formes : Les Z'accos qui permettent d'échanger collectivement autour des problématiques administratives et juridiques rencontrées ainsi que de favoriser la rencontre et le partage d'expériences et de pratiques (6 personnes en moyenne par session) ; les « Petits déj' » qui offrent un moment convivial et chaleureux hors des problématiques administratives et juridiques (8 personnes en moyenne à chaque fois) : *« Ces deux modalités apportent beaucoup d'humanité aux personnes qui viennent, des solutions aussi. Elles enrichissent les bénévoles et la structure. Elles sont la preuve concrète qu'un mode de fonctionnement non hiérarchisé existe, que chacun-e, bénévoles ou participant-e-s, possède une capacité de pouvoir agir et qu'enfin "l'humanité passe par l'autre". »* H., bénévole engagée dans les Z'accos à Strasbourg

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, la situation des personnes exilées en France s'est encore aggravée : suppression des catégories protégées contre les expulsions, extension sans précédent de la double peine, fin de la stabilité des titres de séjour, pour ne citer qu'elles, sont autant de mesures profondément attentatoires aux droits fondamentaux des personnes, qui stigmatisent, répriment, excluent et mettent en danger. Au-delà des interprétations préfectorales restrictives sur les régularisations de plein droit, s'ajoutent des entraves liées à l'accès au guichet pour toutes les démarches liées au séjour : impossibilité de prendre rendez-vous ; impossibilité d'accéder aux guichets ; retards de renouvellement de titres de séjour qui engendrent des pertes des droits et de travail...A cela s'ajoute la dématérialisation des procédures d'accès à un titre de séjour qui a fermé les portes des services préfectoraux aux personnes étrangères². Bugs techniques, couacs de conception, défaillances mettant en danger les personnes vulnérables, insuffisances et illisibilité de l'information sont autant d'obstacles qui fragilisent le quotidien des usagers et usagères du téléservice de demandes de titre de séjour³. Parvenir à déposer une demande de régularisation représente plus encore qu'hier un véritable parcours du combattant auxquels les équipes bénévoles de La Cimade assistent, souvent impuissantes.

Plus que jamais dans ce contexte hostile aux personnes exilées, les équipes de La Cimade Grand Est ont réaffirmé en paroles et en actes leur solidarité active avec les personnes étrangères en situation de précarité et ont poursuivi leurs engagements, avec d'autres, pour accueillir, écouter et défendre les droits des personnes en exil.

² Rue89 : [Préfecture du Bas-Rhin, des étrangers risquent l'expulsion par lenteur administrative](#), 7/3/2025

³ La Cimade : [L'ANEF étrillée par le Défenseur des droits](#), 19/12/2024

« Notre grosse inquiétude c'est l'incertitude de cette loi destructrice et le fait de se retrouver impuissant à conseiller les personnes migrantes. Il y a une épée de Damoclès. Ce qui nous semble lourd c'est l'incertitude : pas seulement la nouvelle loi mais le fait de ne plus savoir quel texte prévaut, de n'avoir plus aucune réponse de la Préfecture, on se retrouve à ne pas savoir du tout ce que vont devenir les situations des personnes. Constat partagé par les autres associations. Une bénévoles super nous a quitté très récemment parce qu'elle ne pouvait plus supporter cette situation-là ». P., bénévoles à Metz

« En ce moment ce qui nous préoccupe plus que tout le reste ce sont les délais incroyables pour les renouvellements de titres de séjour. Nous avons commencé à faire un tableau pour recenser les situations afin de faire peut-être du plaidoyer. Nous avons beau être nombreux on se renouvelle périodiquement ». S., bénévoles à Colmar

« Ce qui nous a fait des nœuds au cerveau en 2024, ce sont les rapports avec la Préfecture où des personnes que nous accueillons et accompagnons n'ont parfois pas de nouvelle à leur demande de titre pendant deux ans puis d'un coup une demande de documents complémentaires à transmettre sous 15 jours, puis plus de nouvelle pendant 6 mois... Un autre problème récent se pose pour les personnes qui ont travaillé qui ont eu des fiches de paie déclarées mais n'avaient pas d'autorisation de travail. La préfecture demande les justificatifs de travail et tout d'un coup l'inspection du travail se pointe dans l'entreprise en question pour infliger une amende énorme. On se pose la question de quoi faire. » J., bénévoles à Strasbourg

« Ce qui nous permet de tenir de semaine en semaine c'est qu'à La Cimade les personnes sont accueillies et ont une place. La responsabilité qu'on prend est lourde mais on aide à la prendre. C'est un espace qui permet aux personnes d'exprimer leur problème et toute la charge mentale qu'elles ont. » C. et MO, bénévoles à Sélestat

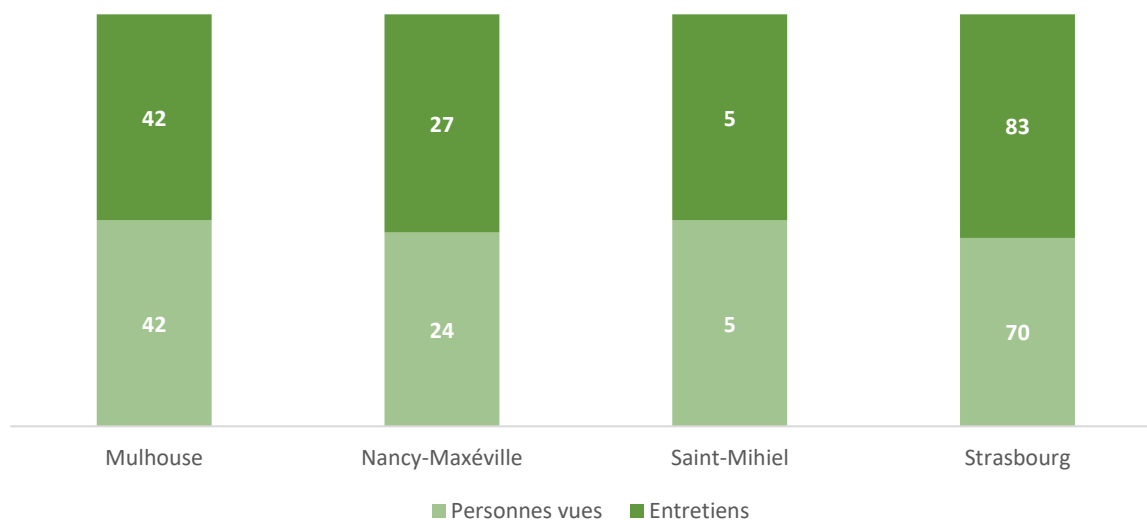
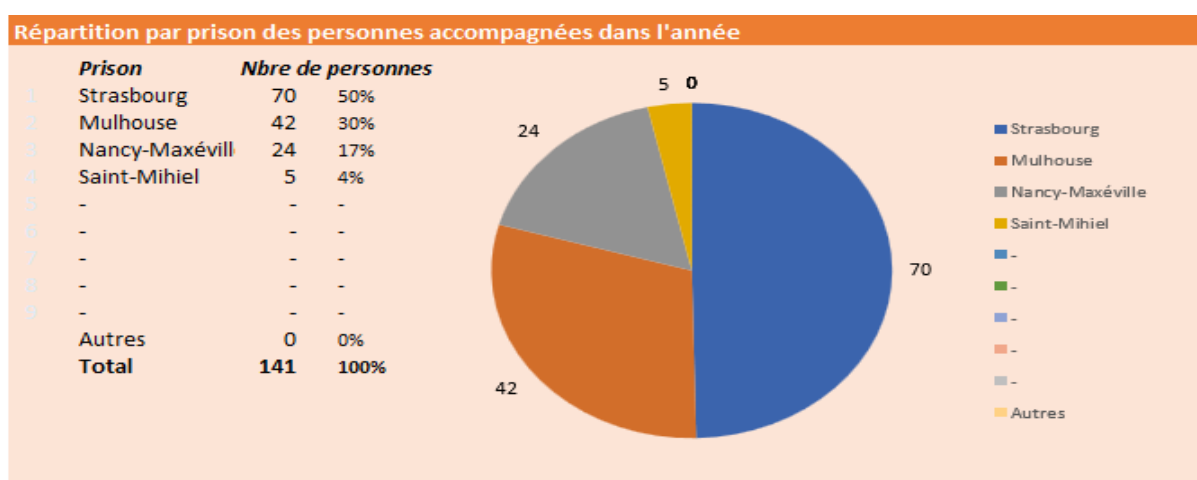
« Ce qui nous a fait particulièrement débattre en 2024, c'est le retard accusé par la Préfecture de la Marne pour statuer sur les demandes, des personnes que nous accompagnons attendent 24 à 28 mois avant d'avoir une réponse, parfois ils ignorent même si leurs dossiers ont été enregistrés. Nous avons provoqué une réunion et obtenu un rdv avec le service droit des étrangers. Notre objectif : obtenir une réponse sur les délais, et de parler de dossier particulier. Le représentant de la Préfecture s'est engagé à entrouvrir la porte pour donner des réponses plus rapides ». S., bénévoles à Reims

« Quelque chose qui nous a rendu fiers en 2024 c'est notre esprit d'équipe, la bonne ambiance, qui représentent de vrais atouts de cohésion et de ressource. La souplesse de notre accueil malgré la

règle du rendez-vous. La gestion efficace malgré l'engorgement : traitement des urgences telles que l'équipe les a identifiées (OQTF, non-respect par la préfecture des délais de récépissés). Le bon fonctionnement de notre permanence ANEF du mercredi qui désengorge celle du jeudi, et privilégie l'autonomie des personnes. La préfecture est saisie par captures d'écran en cas de blocage. » R., bénévole à Mulhouse

b) Auprès des personnes étrangères en détention

13 équipiers et équipières bénévoles se sont engagées auprès de 141 personnes étrangères incarcérées en 2024 dans 6 établissements pénitentiaires : centre de détention d'**Ecrouves**, maison centrale d'**Ensisheim**, centre pénitentiaire de **Mulhouse-Lutterbach**, centre pénitentiaire de **Nancy-Maxéville**, maison d'arrêt de **Strasbourg** et centre de détention de **Saint-Mihiel**.



Evolutions						
	2024		2023		2022	
	Personnes	Entretiens	Personnes	Entretiens	Personnes	Entretiens
Écrouves	-	-	4	4	9	10
Ensisheim	-	-	-	-	-	-
Mulhouse-Lutterbach	42	42	35	38	-	-
Nancy-Maxéville	24	27	33	35	24	27
Saint-Mihiel	5	5	20	23	11	12
Strasbourg	70	83	-	-	94	103

Lors des permanences en détention, les équipes bénévoles engagées ont informé les personnes détenues sur leurs droits, examiné avec elles leur situation administrative et les ont soutenues dans leurs démarches possibles. C'est aussi un moment d'écoute et d'accompagnement.

Les équipes engagées témoignent de difficultés accrues pour assurer leur mission d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes étrangères incarcérées pour plusieurs raisons : l'augmentation sensible des OQTF et des ITF prononcées quasi systématiquement quels que soient le motif et la durée de la peine ; le manque de connaissance et de sensibilisation des avocats de droit pénal aux droits des étrangers et aux enjeux liés à la double peine ; les délais restreints pour introduire les recours ; les besoins importants face aux ressources limitées des équipes bénévoles ; la perte de contact avec les personnes accompagnées lorsqu'elles sont transférées (le plus souvent) en rétention administrative à leur sortie de prison ; la quasi impossibilité d'obtenir des titres de séjour ou des renouvellements de titre de séjour en détention ; la barrière de la langue qui demeure une source d'inquiétude et d'incompréhension ; échange avec le Greffe difficile. Les équipes prison rencontrent également des difficultés de recruter de nouveaux·elles bénévoles.

Deux formations externes ont été organisées auprès de la Direction Régionale des Services Pénitentiaires (DISP) à Reims et à Nancy en 2024. Ces formations ont permis de former une trentaine de personnes travaillant au sein des établissements pénitentiaires dans la région (notamment des conseillers pénitentiaires et de probation (CPIP), des assistants sociaux et des adjoints administratifs).

2) Les activités sociolinguistiques

En 2024, environ 250 personnes exilées ont participé aux ateliers sociolinguistiques animés par près de 40 bénévoles de deux équipes, à Strasbourg et à Colmar.

Les ateliers sociolinguistiques poursuivent trois objectifs : Accueillir (rompre l'isolement en proposant des temps de rencontres et de partage mutuel), faciliter le quotidien des personnes étrangères (en proposant un espace d'entraînement et de réflexion sur la langue et les codes culturels) et se mobiliser collectivement (en facilitant la prise de parole et le témoignage des personnes).

Plusieurs nouveautés ont vu le jour cette année : A Strasbourg, trois nouveaux ateliers créatifs ont également été proposés tout au long de l'année : dessins, musique, écriture. L'atelier de musique a notamment permis aux participant.es d'ouvrir le festival Migrant'Scène de La Cimade Strasbourg par une représentation sur scène des chansons travaillées collectivement, un franc succès auprès du public ! A Colmar, un café conversation a été lancé depuis l'automne 2024. Cet espace permet d'échanger en groupe restreint (de 4 à 7 personnes, majoritairement des femmes) et de créer un cadre d'échange et d'écoute dans un cadre différent, et d'aborder des sujets de discussion très variées, en dehors de

questions liées aux papiers et aux situations administratives : la famille, les projets, la vie quotidienne, les traditions, la cuisine, les enfants, l'école.

Au-delà des ateliers en tant que tels, les équipes bénévoles ont également proposé aux apprenant.es de nombreuses sorties et activités culturelles tout au long de l'année (Médiathèque Malraux, Musée alsacien, 5ème Lieu, Opéra de Strasbourg et ses ateliers de décors ; une excursion d'une journée à Boersch) mais également des fêtes afin de partager des moments festifs et joyeux ensemble ou encore un jeu de piste organisé dans le centre-ville de Colmar.

B. Témoigner et revendiquer

1) Le festival Migrant'Scène

En 2024, en particulier dans le contexte des élections européennes, les propos discriminatoires et racistes à l'égard des « migrant.e.s » se sont intensifiés dans les sphères politiques et médiatiques, faisant un lien automatique entre personnes étrangères, délinquance et terrorisme. En parallèle, la loi « Immigration » votée en janvier 2024, bafoue de plus en plus les droits fondamentaux des personnes exilées et migrantes. Dans ce contexte délétère, la Cimade s'est opposée avec détermination aux réponses simplistes, et a poursuivi avec force son combat contre la désinformation et pour la défense des droits des personnes étrangères. Cette année encore, le Festival Migrant'Scène a voulu mettre en lumière les nombreuses initiatives qui prônent l'hospitalité, l'ouverture à l'autre, la solidarité, la rencontre avec d'autres cultures qui irriguent et enrichissent notre patrimoine.

En Grand Est, de nombreux événements ont été organisés, en particulier dans les Ardennes, à Reims et à Strasbourg. Retour sur une édition riche et festive !

Dans les Ardennes, 13 projections de films et documentaires accompagnées d'échanges avec le public, ainsi que 2 spectacles ont été proposés, permettant d'échanger et de toucher un public de 450 personnes ! Plusieurs de ces événements ont été mis en place en partenariat avec des lycées, à l'initiative de professeurs de ces établissements. Les échanges ont été enrichis par la présence de demandeurs d'asile lors de plusieurs projections organisées en partenariat avec des centres d'accueil de demandeurs d'asile, des médiathèques, un café librairie, un cinéma.

A Reims, une projection débat autour du film de Ken Loach *The Old Oak* a été proposée dans un grand cinéma de Reims.

A Strasbourg : Un atelier de danse, de théâtre et de chant a été cocréé durant plusieurs mois avec dix femmes exilées habitant à Strasbourg et accompagnées par La Cimade et plusieurs bénévoles, en partenariat avec l'association Antenne. Celle-ci a été représentée à l'occasion du Festival migrant scène au Molodoï à Strasbourg le 17 janvier 2025 auprès d'un public de 200 personnes.

« Ce que nous avons trouvé de plus vivifiant c'est Migrant 'Scène : depuis quelques années, nous avons un groupe de théâtre qui rassemble des bénévoles Cimade, des personnes migrantes, une travailleuse sociale. Cette année nous avons réfléchi sur le thème du festival « Tissons demain ». Les femmes exilées avaient envie de dire quelque chose aux personnes françaises. La construction de la pièce est le moment le plus émouvant, car cela amène des échanges extraordinaires sur la vie et les projets des unes et des autres. C'est un échange à égalité pour construire quelque chose qui doit être dit et entendu qui permet

de visibilité aux personnes migrantes ainsi que l'action de La Cimade. Cette année nous avons changé le lieu de la représentation qui a eu lieu Molodoï, un lieu alternatif et autogéré qui est une salle de concert destinée plutôt à un public jeune. Le public a tellement apprécié que le Molodoï nous a proposé une date annuelle. ». MO., bénévoles à Strasbourg

2) Sensibiliser et se mobiliser sur les réalités vécues tout au long des parcours d'exil

Manifester et revendiquer notre solidarité dans la rue

- Les équipes de La Cimade en Grand Est se sont mobilisées à l'occasion de plusieurs manifestations organisées contre la loi asile et immigration en début d'année
- Lors de son assemblée régionale du 15 juin, La Cimade Grand Est s'est associée à la marche contre l'extrême droite dans le cadre de élections législatives suite à la dissolution de l'Assemblée nationale et s'est engagée avec ses partenaires à la campagne « Pour la démocratie, stop à l'extrême droite et à ses idées »
- Tout au long de l'année, des cimadiens et cimadiennes se sont engagées dans le cadre des mobilisations contre la guerre au Moyen-Orient et pour la paix, la vie, la liberté et la dignité des palestiniens
- Des mobilisations ponctuelles à l'instar de la rencontre du groupe de Colmar avec le Collectif Fraternité et M. Ravacley, fondateur de Patrons solidaires suivi du soutien, devant le tribunal judiciaire, à un restaurateur local ayant employé un homme sans titre de séjour et à un ancien élu local pour son aide humanitaire afin de porter haut et fort nos valeurs.

Sensibiliser dans l'espace public

- Le 29 juin 2024, à Nancy, 44 personnes migrantes se sont mobilisées aux côtés de 10 organisations dont la LDH, La Cimade, Médecins du Monde, Un toit pour les migrants et d'autres, avec le soutien de la compagnie de théâtre « La Lucina » et de l'artiste plasticien Khaled Marouani, pour organiser un [Parlement de Rue](#). Alors qu'elles ne sont jamais entendues, cette mobilisation dans l'espace public visait à donner à entendre leur vécu, leurs expériences et leurs revendications, par leur propre voix.
- Participation à la manifestation « le Chaudron des Alternatives » à Sélestat
- Intervention lors de la projection-débat sur la loi asile et immigration « comprendre le passé pour mieux lutter dans le présent et l'avenir » organisé par la CGT à Haguenau le 16 février 2024
- Participation à la journée nationale de l'accès au droit en juin à Strasbourg et Colmar
- Participation à la rentrée des luttes organisées par Médiapart et Rue89 et village des associations et au marché de Noël à Strasbourg
- Participation au Festival de rue et à la Foire EcoBio à Colmar et au festival AZILO à Lapoutroie
- Présentation de l'exposition La Fabrique des sans-papiers au forum Humanité sans Limite à Kingersheim

« Un truc très chouette, le Parlement de rue organisé en juin 2024 qui a abouti à une représentation théâtrale par des personnes migrantes, initiée par un collectif avec MDM, SCCF, RESF, LDH, CCFD, La Cimade, etc. Une partie des jeunes étaient déjà fédérés via les cercles du silence, ils viennent avec la banderole pour réclamer leur régularisation place Stanislas. On a eu une équipe théâtrale qui a su mettre à l'aise les personnes pour que petit à

petit ils et elles aient le courage de mettre en scène leur histoire à travers un atelier théâtre et un atelier décors. Pour moi, ce fut un moment de joie, de création collective pendant laquelle nous avons appris à nous connaître. Le jour J, présence de près de 400 spectateurs ! Une suite est en cours de réflexion. » Isabelle précise que « cette action a été pensée pour s'opposer à l'ignoble loi et pour dire qu'un autre accueil est possible ». E., bénévole à Nancy

Un moment chouette c'est notre participation à la foire éco bio à l'Ascension à laquelle nous participons depuis plusieurs années. Cela dure quatre jours. Le sujet n'est pas migration mais nous participons avec un stand et parfois des conférences. C'est un espace qui permet d'échanger avec un public qui n'est pas acquis. S., bénévole à Colmar

Sensibiliser dans les établissements scolaires et culturels

- Colmar : 8 interventions auprès des classes de 4^o du collège Anne Frank d'Illzach, avec le jeu Parcours de Migrants et 2 interventions dans un centre socio-culturel de Mulhouse : rencontre avec les assistantes sociales, participation à un café-échange avec les habitants du quartier
- Strasbourg : 2 interventions auprès des classes de 4^{ème} du collège Foch à Strasbourg autour de « la frise chronologique des Droits humains » et une intervention auprès des élèves de 1^{ère} du lycée Schuré de Barr sur les phénomènes migratoires.
- Nancy/Metz : Exposition « Protéger les droits des enfants » au lycée professionnel de Dieuze dans le hall du lycée professionnel des métiers du soin complétée de deux interventions pour réfléchir avec les étudiantes.
- Nancy : Une journée organisée autour de la tolérance pour les élèves de 2^{nde} du Lycée Frédéric Chopin
- Colmar : Au public jeune du collège Saint-André, après le film « Moi, Capitaine », nous avons parlé de l'exil et des conditions d'existence des étrangers. C'est aussi dans cet esprit qu'une intervention a été faite au lycée agricole de Wintzenheim.
- Mulhouse : 4 ciné-débats, à Mulhouse et Uffholtz, pour les films *Green Border - Moi, Capitaine - L'Histoire de Souleymane - Midnight Traveler*
- Sélestat : 3 ciné-débats autour des films « Ma France à moi », en présence du Président des Afghans de Strasbourg ; « Paroles sous occupation » en présence du réalisateur Rumuald Vuillemin et Georges Federmann psychiatre et « The Old Oak ».

Ouvrir et participer à des espaces d'échanges et d'analyse sur les réalités vécues tout au long des parcours d'exil

- Intervention de La Cimade Grand Est sur l'histoire de la Cimade, la sensibilisation à la Cimade et la loi Darmanin lors du Forum Meusien migrants et réfugiés 2024 organisé par la Pastorale des migrants le 7 mars 2024 à Benoîte Vaux⁴
- Lecture illustrée du livre « Ce chemin qui n'a pas de nom » avec Claire Adhuy et Maxime Garcia suivi d'un débat avec La Cimade Grand Est, Migréval, SOS Méditerranée et le Centre Bernanos le 25 juin au Théâtre Jeune Public de Strasbourg
- Contribution aux assises européennes de lutte contre les violences faites aux femmes organisées par la ville de Strasbourg les 29 et 30 novembre 2024: participation à la conférence

⁴ Est Républicain, [Un forum pour les associations qui s'occupent des migrants](#), 8 mars 2024

« Femmes exilées, parcours de migration et violences » à travers l'intervention du co-président régional de La Cimade Grand Est, M. Pierre Greib, aux côtés de l'association SOS Méditerranée ; La diffusion tout au long de l'évènement de l'exposition *L'atelier des femmes fortes* construites par 15 femmes en situation d'exil, accompagnée par la photographe Fatoumata Diabaté et le centre Frantz Fanon (le centre spécialisé dans la clinique de l'exil de La Cimade) ; tenue d'un stand présentant les actions de La Cimade dans le cadre du forum de l'Agora

- Atelier autour de l'exposition *L'atelier des femmes fortes* en partenariat avec l'association Plurielles et l'Association du Fossé des Treizes dans le cadre de l'évènement « Mots / Maux de femmes » à Strasbourg le 27 novembre 2024.
- Conférence « Loi immigration, rupture ou continuité ? » à Reims
- Soirée débat sur le pacte européen migration et asile avec Fanny Petit, assistante parlementaire de Damien Carême à Strasbourg et Dalia Frantz, responsable nationale des questions européennes de La Cimade
- Intervention autour de la nouvelle loi immigration auprès des étudiants de Sciences-Po Nancy en partenariat avec la LDH.
- Présentation de la nouvelle loi immigration auprès d'une importante association fédérant six associations locales travaillant avec des personnes exilées à Vandoeuvre en partenariat avec Médecins du Monde
- Conférence de Catherine Wihtol de Wenden (CNRS/Sciences Po), spécialiste des migrations internationales, organisée par le groupe local de Colmar.
- Cours sur le droit au séjour pour soins à la fac de médecine à Strasbourg

C. Agir en partenariat

Augmenter notre capacité à convaincre, mobiliser et obtenir des résultats collectivement, dans différents domaines ; mais également enrichir, élargir nos connaissances et nos réflexions, par le dialogue avec d'autres : tels sont les enjeux autour du renforcement des partenariats que La Cimade nourrit avec de nombreuses organisations associatives et institutionnelles.

1) Les partenaires associatifs

Sur l'ensemble du territoire de la région Grand Est, La Cimade a activement contribué à la mise en œuvre d'espaces d'échanges d'expertise, d'expériences et de construction de mobilisations communes pour faire vivre la solidarité et protéger les droits des personnes exilées. Ces mobilisations sont par essence collectives et se traduisent par la participation de nos équipes à divers réseaux et actions conjointes avec les organisations de la société civile engagées localement. Quelques exemples pour l'année 2024 :

Dans les Ardennes, l'équipe de la Cimade travaille étroitement avec la Ligue des droits de l'homme et le collectif Réseau éducation sans frontières avec lequel elle partage expertise, savoirs et luttes pour le respect des droits des familles et enfants exilés et co-organise plusieurs évènements du festival Migrant'Scène

A Mulhouse, la Cimade s'est engagée au sien du collectif Urgence Welcome, pour le respect du droit et de la solidarité dans l'accueil des étrangers dans la région mulhousienne et du collectif des associations unies de Haut-Rhin autour des problématiques d'hébergement. Au-delà de ces réseaux,

l'équipe échange et travaille en synergies avec plusieurs associations locales pour telles que : SURSO, CIDFF, THEMIS, Restos du Cœur, Conférences de St Vincent de Paul et, plus épisodiquement, Caritas et l'association protestante Aimer, Servir, Partager/

A Metz, La Cimade a renforcé son partenariat avec le Réseau de Solidarité des Associations Messines (RESAM) et développé ses synergies et complémentarités avec les associations locales : CASAM, LDH, restos du cœur, RESF, JRS Welcome, COMSYR, SOS Racisme, Secours catholique, Secours populaire, Médecins du Monde, ATD, MRAP, Fondation pour le logement des défavorisés, Pastorale des migrants, Cultures 21, Agir ABCD, Gens de la rue.

A Reims, l'équipe locale a délivré une session de formation relative au traitement des dossiers dématérialisés à la demande de l'association des écrivains publics 'Je vous écris ces quelques lignes', qui assure dans plusieurs maisons de quartiers de Reims des permanences et a rencontré l'association Centre d'accueil et d'accompagnement des personnes prostituées située à Reims ainsi que le groupe Emmaüs de Tours sur Marne ainsi que la Ligue de l'enseignement.

A Sélestat, La Cimade a poursuivi son engagement au sein du collectif des droits humains à travers l'organisation de plusieurs événements ouverts au public.

A Strasbourg, les équipes ont poursuivi leur engagement au sein : des Cercles de silence pour faire connaître et dénoncer les violations des droits des personnes exilée, du Collectif pour une autre politique migratoire (rencontre des parlementaires lors des discussions autour des nouvelles législations relative au droit au séjour et l'asile, organisation de soirée-débat, mobilisations dans l'espace public) ; du Collectif des amoureux.ses au ban public (accueil et accompagnement juridique et administratif des couples mixtes, sensibilisation et plaidoyer).

2) Les partenaires institutionnels

Les églises et les paroisses, qui nous accueillent à plusieurs endroits de la région dans leurs locaux, à titre gracieux, afin que nous puissions nous réunir et accueillir et les personnes que nous accompagnons et au-delà, qui échangent avec nous et partagent nos préoccupations et nos engagements auprès de leurs communautés.

Les établissements scolaires, universitaires et culturels avec lesquels nous organisons des actions de sensibilisation auprès des élèves et au-delà, des conférences et de séminaires à destination des étudiant.es tels que le partenariat avec les étudiants de Sciences Po Reims autour de l'organisation d'une conférence de Mme Diaz, spécialiste des migrations au 19ème, Mme Diaz, et les centre socio-culturels, les médiathèques, les cinémas, les collèges et les lycées avec lesquels nous organisons et proposons régulièrement des événements ouverts au public afin d'ouvrir le débat, les échanges et de partager nos analyses autour des réalités vécues par les personnes tout au long de leurs parcours d'exil.

Les opérateurs de l'hébergement et du social, qui orientent les publics qu'ils hébergent et accompagnent vers nos équipes afin d'être informées et conseillées quant à leur droits au séjour et qui avec lesquels les groupes locaux échangent très régulièrement afin de resserrer les liens et développer la complémentarité de nos interventions. Quelques exemples en 2024 :

- Les CADA de Revin, de Fumay et les assistantes sociales des maisons de solidarité de Charleville Mézière et de Sedan dans les Ardennes

- L'association opératrice d'hébergement Antenne à Strasbourg pour l'accompagnement des démarches de régularisation des personnes qu'elle héberge et dans le cadre de l'atelier de théâtre, de danse et de chant créé avec les personnes exilées qui y sont hébergés et les assistants sociaux dans le cadre de Migrant'Scène.
- Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Sélestat avec lequel l'équipe locale de La Cimade échange des compétences, des savoirs en matière du droit au séjour et de droits sociaux et le Centre d'accueil des demandeurs d'asile de Sélestat (CADA) géré par ASF pour l'accompagnement des démarches de régularisation des personnes hébergées. Et bien d'autres sur le territoire de Sélestat tels que : l'UTAMS, ARSEA, les Restos du Cœur Sélestat, HUDA de Ste Marie aux Mines ou encore Emmaüs Scherwiller.
- Un partenariat renforcé en 2024 avec les assistants sociaux de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi que le Centre hospitalier universitaire de Mulhouse qui échange régulièrement avec nos équipes.
- Les services de la ville de l'Eurométropole de Strasbourg à travers la participation de La Cimade à la commission « droit des femmes, égalité de genre », au Conseil de vie interculturelle et citoyenne (CVIC)

IV. Assurer la viabilité économique de la région : rapport financier

A. Les recettes

Comptes de produits - Recettes	Réel 2023	Réel 2024
Nombre de cotisants dans l'année	220	205
A.		
Intervention en formation et sous traitance	4 453,12	5 991,10
Vente publications et brochures	5 880,14	7 492,87
Subventions communales	25 820,00	25 050,00
Conseil départemental d'accès aux droits	5 400,00	5 400,00
Eglises et UEPAL	10 000,00	
Fond. CIMADE et autres	6 000,00	8 094,00
Contribution Etage/Antenne	28 128,00	24 950,00
Dons particuliers	20 548,43	18 624,47
Dons paroisses et associations	12 692,46	8 340,00
Cotisations reçues	6 680,00	4 870,00
Produits divers	397,75	
Participation des usagers	548,00	454,53
Prise en charge organisme		
<i>a) Sous-total des recettes ordinaires</i>	126 547,90	109 266,97
B.		
Prise en charge par le siège national	82 136,25	125 790,25
<i>b) Sous-total des prises en charges</i>	82 136,25	125 790,25
TOTAL AVANT CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	208 684,15	245 057,22
% dépenses prises en charge par le siège	39,36%	51,33%
C.		
Valorisation locaux mis à disposition	57 000,00	48 000,00
Valorisation du personnel bénévole	239 142,00	239 142,00
<i>c) Sous-total des valorisations</i>	296 142,00	287 142,00
I - TOTAL DES RECETTES (a+b+c)	504 826,15	532 199,22

Les recettes de la Cimade en Grand Est en 2024 sont issues de plusieurs sources.

- Des cotisations des membres de La Cimade en Grand Est
- Des dons des particuliers et de l'abandon de créances
- Des dons des paroisses et des associations locales
- La vente des produits Cimade à l'occasion de divers événements tels que le festival Migrant'Scène ou le marché de Noël de Strasbourg

- Les formations et prestations externes : auprès des agents pénitentiaires de la direction interrégionale des services pénitentiaire du Grand Est, des établissements scolaires et universitaires, ainsi que d'organisation du secteur médico-social.
- Les subventions communales et départementales de l'Eurométropole de Strasbourg, de la métropole des Ardennes, des conseils départementaux de l'accès aux droits du Bas-Rhin et de la Moselle
- Le soutien financiers de l'Union des églises protestantes d'Alsace Lorraine
- Des fondations privées de La Cimade et du Crédit Mutuel

B. Les charges

Comptes de charges – Dépenses	Réel 2023	Réel 2024
A2 - Achats produits d'entretien/alimentation	4 595,93	1 191,18
A5 - Fournitures de bureau	3 753,39	4 024,64
B2 - Loyers et charges locatives	14 148,31	13 697,53
B2 - Charges de copropriété	780,76	
B3 - Entretien et réparation courante autres biens immobiliers	2 703,84	5 361,49
B5 - Primes d'assurances	603,14	2 201,75
B6 - Documentation et abonnements	1 296,35	1 253,70
B7 - Intermédiaires, honoraires et divers	3 130,79	2 357,70
C2 - Publications, communication, affiches	244,64	207,55
C3 - Déplacements des salariés et divers	4 704,19	2 746,83
C3 - Réceptions - Hotels et repas	2 199,50	1 904,59
C5 – Téléphone	5 504,75	4 751,64
C6 - Services bancaires	1 316,74	1 121,22
C7 - Cotisations organismes	1 289,35	1 020,00
D1 - Taxe sur les salaires	13 405,58	13 838,04
E1 - Rémunération du personnel	99 766,76	134 467,88
E2 - Charges sociales (Urssaf, Pole Emploi...)	40 464,69	45 927,27
E2 - Autres charges sociales (CE, Méd, travail...)	10 085,56	3 482,05
F01 - Action sociale		3 510,85
F3 -Charges diverses de gestion courante	158,25	1 019,40
a) Sous-total des dépenses	210 152,52	244 085,31
I1 - Dotation aux amortissements et provisions pour risques et charges	-1 468,37	971,91
<i>b) Sous-total</i>		
TOTAL AVANT CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	208 684,15	245 057,22
Valorisation locaux mis à disposition	57 000,00	48 000,00
Valorisation du personnel bénévole	239 142,00	239 142,00
<i>c) Sous-total des valorisations</i>	296 142,00	287 142,00
II - TOTAL DES DEPENSES	504 826,15	532 199,22

Le total des dépenses s'élève à 245 657.32 euros. Celles-ci augmentent de la façon significative par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est prise en charge par le siège qui couvre ainsi 55.41% de ses dépenses de la région. Cela s'explique principalement par l'augmentation des salaires et charges sociales liée au règlement des indemnités de départ d'une salariée et au remplacement d'une salariée en congé maternité. Les autres charges 2024 n'appellent pas de commentaire particulier, si ce n'est qu'elles sont globalement stables par rapport à 2023.

Remerciements pour les contributions à ce rapport

*Nous remercions chaleureusement **toutes les équipes locales** (Ardennes, Colmar, Metz, Mulhouse, Nancy, Reims, Troyes, Sélestat, Strasbourg) dont les rapports d'activités, les bilans et les statistiques ont servi de base pour la rédaction de ce rapport régional. Un grand merci également à l'équipe régionale pour la compilation et la rédaction du rapport (notamment les membres du bureau régional et l'équipe salariée) et aux bilans transmis par l'équipe nationale, notamment « prison »).*